

## Des journées tout en musique... et plus encore !



Bienvenue à l'école Le Plateau !

Fréquenter une école à vocation musicale représente une chance et tu dois en profiter tous les jours.

L'école Le Plateau et son environnement t'offrent de multiples occasions pour développer ta créativité au maximum ainsi que tous les talents qui t'habitent.

Si chacun est respectueux de l'autre, tolérant et amoureux de son travail, nous pourrons créer ensemble un endroit propice à tes apprentissages et à ton épanouissement personnel.

Dans cet agenda, qui se veut un outil de communication entre ta famille et ton école, tu trouveras les exigences nécessaires pour faire de ton école un lieu où il fait bon vivre et où l'on peut grandir en harmonie. Tout ceci pour l'amour de la musique... et plus encore !

**Bonne année scolaire !**

L'équipe-école



### La Fondation Le Plateau

La Fondation Le Plateau existe depuis 1986. Elle est administrée par des personnes bénévoles (parents, 1 enseignant et la direction)

Le mandat principal de la Fondation consiste à assurer le financement pour acheter et faire réparer les instruments de musique. À cela s'ajoute l'attribution de trois bourses remises à des élèves finissants.

Afin de recueillir les sommes nécessaires, la Fondation organise différentes activités de financement comme le Mozart en herbe, la vente d'articles promotionnels et la recherche de commandites.

Nous vous encourageons fortement à participer aux diverses activités de La Fondation. Vous l'aidez ainsi à remplir sa mission et vous permettez à des enfants d'évoluer en pleine harmonie.

Vous pouvez également consulter le site de la Fondation à l'adresse [www.fondationleplateau.com](http://www.fondationleplateau.com) et faire un don en ligne.

*La Fondation a besoin de vous !*

## Le conseil d'établissement

Chaque année, lors de l'assemblée générale de parents, tous les parents d'élèves sont invités à participer à l'élection du Conseil d'établissement. Ce comité constitue un lieu de rencontre privilégié pour bien connaître la vie à l'école et y participer.

L'école doit réaliser sa mission dans le cadre d'un projet éducatif qui contient des orientations et des mesures visant l'application, la modification ou la révision du projet éducatif.

Le conseil d'établissement et la direction de l'école ont des pouvoirs reliés aux services éducatifs et aux ressources humaines, matérielles et financières. Le Conseil d'établissement a aussi des pouvoirs reliés aux services extrascolaires.

Il prend des décisions sur la base de propositions qui sont préparées par la direction d'école, avec la participation des enseignants et du personnel de l'école.

Toutes les personnes participant aux rencontres du Conseil d'établissement prennent des décisions en fonction des intérêts de l'école Le Plateau et de tous ses élèves. La communication, le partage et le travail d'équipe sont des gages de succès d'un bon Conseil d'établissement.

*N'hésitez pas à vous joindre à nous !*

Les membres du CÉ

## L'organisme de participation des parents (OPP)



Nous sommes un groupe de parents bénévoles se réunissant une fois par mois (ou selon les besoins). Nous sommes consultatifs, mais nous avons aussi nos propres projets : semaine de la lecture, pique-nique en musique, etc.

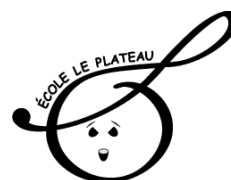
Nous travaillons souvent en sous-comités, mais de façon informelle et toujours avec beaucoup de plaisir. Nous nous impliquons aussi dans plusieurs événements : concerts, plantation de fleurs, fête d'élèves et événements spéciaux.

Le travail effectué à l'OPP est toujours en fonction du bien-être de tous nos élèves. Nous vous invitons à vous joindre à l'équipe des parents bénévoles et à l'OPP en cette nouvelle année scolaire.

Les membres de l'OPP

## Les intervenants de l'école

Directrice :	Julie Dessureault
Directrice adjointe :	Emmanuelle Dulude-Boudreau
Secrétaire :	Chantal Le Fur



## Les enseignants titulaires de l'école

2A	À nommer	2 <sup>e</sup> année
2B	Mélanie Sarrazin	
2C	Marie-Hélène Faucher	
2D	Florence Desmarais	
2E	Chantal Beauchemin	



3A	Marisole Raiche	3 <sup>e</sup> année
3B	Claude Chouinard	
3C	Cathy Désaulniers	
3D	Doris Ouellet	
3E	Solange Magistry	

4A	Nathalie Lesage	4 <sup>e</sup> année
4B	Josée Rail	
4C	Élise Labrosse	
4D	Denise Aubé	
4E	Chantal Ouellet	

5A	À nommer	5 <sup>e</sup> année
5B	Louis Jean	
5C	Marie-Hélène Arcand	
5D	Bruno Normandin	
5E	Diego Cundari	

6A	Marlène Boyle	6 <sup>e</sup> année
6B	Sandra Landry	
6C	Maria Petreus	
6D	Fanny Bulard	
6E	Audrey Bellerose-Batlaglini	

## Éducation physique

Abderrahmane Saadi  
Isabelle Mercier

## Anglais

Nassim Amrouche  
À nommer

## Les enseignants spécialistes en musique

Denise Aubé  
Audrey Bellerose-Batlaglini  
Fanny Bulard  
Maude Durand  
Madeleine Germain

Solange Magistry  
Paule Manhes  
Bruno Normandin  
Chantal Ouellet  
Doris Ouellet

## Les services complémentaires

Orthopédagogues :  
Orthophoniste :  
Psychoéducation :  
Travailleuse sociale :  
Infirmière :  
Éducatrice spécialisée :  
Responsable de la cantine :  
Concierge :  
Aides-concierges :

Annie Quintin/ À nommer  
Delphine Hougardy  
Andréane Michollet - Latour  
Isabelle Lauzon

À nommer  
Widad Courdi  
Stéphane Grenier  
Hugo Édouard  
À nommer

## Le service de garde et de dîner

Technicien responsable du service de garde  
Martine Corbeil

### Éducatrices et éducateur

Richard Ledoux  
Nadjia Riffi  
À nommer

### Surveillantes et surveillants des dîners

La liste des surveillants de dîner par niveau vous sera communiquée en début d'année.



**Du travail et de la musique !  
Des enfants dynamiques !  
Un personnel engagé !  
Des parents impliqués !**

**Le Plateau, un immense désir de continuer !**



## Horaire du lundi au vendredi, semaines A et B en alternance.

Surveillance dans la cour de récréation :	8 h 51
Entrée des élèves :	9 h 06
Période 1 :	9 h 11 à 10 h 11
Période 2 :	10 h 15 à 11 h 15
Récréation :	11 h 17 à 11 h 32
Période 3 :	11 h 35 à 12 h 35
Dîner :	12 h 37 à 13 h 52
Période 4 :	13 h 55 à 14 h 55
Récréation :	14 h 57 à 15 h 12
Période 5 :	15 h 15 à 16 h 15



**Horaire du secrétariat : 8 h à 16 h 30**

### **Pour nous joindre par téléphone :**

Secrétariat : 514 596-5950 et faire le « 0 »  
Technicienne en éducation spécialisée poste 1354  
Infirmière et travailleur social : poste 5896  
Service de garde : 514 596-5952  
Psychoéducatrice (Andréanne Latour) : 5901  
Orthophoniste : Delphine Hougardy : 5896

### **POUR SIGNALER L'ABSENCE D'UN ÉLÈVE**

SVP, laisser un message à l'école (514-596-5950) en indiquant le nom de l'élève, sa classe et la raison de son absence.



## **Fermeture en cas d'urgence**

Lorsque des situations exceptionnelles se présentent, il est possible que la Commission scolaire recommande de fermer des écoles. Les stations de radio et de télévision feront connaître l'état de la situation dès 6 h 30. De plus, nous tenterons de l'indiquer sur le site de l'école : [www.csdm.qc.ca/leplateau](http://www.csdm.qc.ca/leplateau).

Vous pouvez aussi téléphoner à la commission scolaire (514-596-6000) où un message automatique précisera si les écoles de la CSDM sont ouvertes ou non. Il est possible que le transport scolaire soit annulé, mais que l'école demeure ouverte. Dans ce cas, il revient aux parents de prendre la décision d'envoyer ou non son enfant à l'école.

Si nous devons évacuer l'école, les élèves et le personnel seraient dirigés vers l'édifice du CIUSSS, au 1301 rue Sherbrooke (coin Sherbrooke et Calixa-Lavallée, à côté de l'école).

## Communication-école/famille



Pour la réussite et le bien-être de l'enfant, la collaboration et la confiance entre les parents et les enseignants s'avèrent essentielles. N'hésitez donc pas à entrer en communication avec l'école si une situation vous préoccupe. Ne laissez pas un problème s'aggraver.

Si une situation vous préoccupe, nous vous suggérons la démarche suivante :

1. Écrire un mot à l'enseignant dans l'agenda de votre enfant ou dans une enveloppe cachetée, selon le degré de confidentialité nécessaire ;
2. Si la situation ne s'améliore pas, peut-être serait-il bon de parler à l'enseignant. Dans ce cas, téléphonez à l'école et nous transmettrons votre message à l'enseignant qui vous rappellera ;
3. Si ces démarches sont infructueuses, une rencontre avec l'enseignant est probablement indiquée. À ce moment-ci, il est préférable de prendre rendez-vous pour convenir d'un moment propice à la discussion ;
4. Enfin, si le problème reste non résolu, communiquez avec la direction de l'école.

L'emploi du temps des enseignants de l'école Le Plateau est très chargé et vous comprendrez qu'il est difficile d'improviser une rencontre. Cependant, ils se feront un plaisir de vous rencontrer si vous prenez rendez-vous avec eux.

**NOTE :** Lorsque vous devez venir à l'école, que ce soit pour rencontrer un enseignant ou pour venir chercher votre enfant, nous vous prions de toujours passer par le secrétariat. Pour la sécurité des enfants, il est interdit aux personnes non autorisées de circuler dans l'école et dans la cour de l'école.

Si, malgré l'aide apportée par la direction, vous vivez des insatisfactions, visitez l'onglet « parents-enfants » à l'adresse [csdm.ca](http://csdm.ca). Vous y trouverez le processus de traitement des plaintes et des différends en quatre étapes.

*Pour toute autre information concernant l'école Le Plateau, n'hésitez pas à consulter notre site Internet à l'adresse [le-plateau.csdm.ca](http://le-plateau.csdm.ca).*

## NOTRE CODE DE VIE ÉDUCATIF

Afin d'assurer un milieu de vie sain, sécuritaire, agréable et propice aux apprentissages, l'équipe de l'école Le Plateau a élaboré un code de vie basé sur des valeurs partagées, mettant ainsi de l'avant au quotidien l'**autonomie** et la **persévérance**, le **respect** et la **bienveillance**, ainsi que le **bien-être** et l'**estime de soi**. Chaque élève a la responsabilité de le respecter, alors que le personnel de l'école veille à l'enseigner aux élèves et à le faire respecter. Notre code de vie s'applique partout, dans toutes les activités reliées à l'école. La collaboration des parents est demandée afin de sensibiliser l'enfant à l'importance du code de vie, de ses règles et des comportements attendus qui en découlent.

### **AUTONOMIE ET PERSÉVÉRANCE**

#### Règle

Je prends en charge mes apprentissages dans l'ensemble des activités de ma vie scolaire.

#### Comportements attendus

- Je suis présent à l'heure et à l'endroit prévus
- J'apporte tout le matériel requis et permis pour mes activités scolaires\*
- J'utilise les outils et les moyens appropriés mis à ma disposition, selon le contexte
- Je cherche des solutions aux défis qui se présentent à moi

\* Objets proscrits : -cellulaire/appareils électroniques  
- jeux et jouets de la maison

#### Raison d'être

Ainsi, j'acquiers des connaissances, je développe des compétences, je développe mon sens des responsabilités et je contribue à créer un climat de travail propice à l'apprentissage et au travail.

## RESPECT ET BIENVEILLANCE

```
graph TD; A[RESPECT ET BIENVEILLANCE] --> B[Règles]; B --> C[Comportements attendus]; C --> D[Raison d'être];
```

### Règles

- Je respecte tous les élèves et tous les adultes de l'école par mes comportements, mes attitudes et mon langage.
- Je prends soin des gens qui m'entourent, de mon environnement et du matériel mis à ma disposition

### Comportements attendus

- Je m'exprime calmement et avec courtoisie
- Je règle mes conflits par la communication pacifique
- J'adopte un comportement sécuritaire et respectueux partout et en tout temps \*\*
- À l'intérieur de l'école, je me déplace en marchant, en silence
- Je garde le matériel, le mobilier et les lieux propres et en bon état

### Raison d'être

Ainsi, je contribue à créer un milieu de vie sain, sécuritaire et agréable, puis je développe des relations harmonieuses avec tous.



## **BIEN-ÊTRE ET ESTIME DE SOI**

```
graph TD; A[BIEN-ÊTRE ET ESTIME DE SOI] --> B[Règle]; B --> C[Comportements attendus]; C --> D[Raison d'être];
```

### Règle

Je fais des choix et j'adopte des comportements favorisant mon développement personnel.

### Comportements attendus

- Je m'accepte dans mes forces et mes difficultés, de même que j'accepte celles des autres ;
- J'adopte de saines habitudes de vie ;
- Je respecte la politique vestimentaire de l'école ; \*\*\*
- Je choisis des amis qui me respectent et avec qui je me sens bien.

### Raison d'être

Ainsi, je me sens bien à l'école et je développe une image positive de moi-même.

Notre code de vie s'applique partout, dans toutes les activités liées à l'école Le Plateau.

<b>** <u>Comportements attendus</u></b>	
<b><u>Dans l'autobus</u></b>	
<p>Au moment de monter à bord de l'autobus, j'attends calmement que l'autobus soit immobilisé avant de m'en approcher.</p> <p>Je monte et je descends en file, sans bousculer.</p> <p>Je reste assis tout le long du trajet.</p>	<p>J'écoute les consignes du conducteur.</p> <p>Je garde la tête et les bras en tout temps à l'intérieur.</p> <p>Une fois descendu, je reste toujours à côté de l'autobus et je passe devant, jamais derrière.</p>
<b><u>Dans la cour d'école</u></b>	
<p>Je demeure toujours dans la cour de l'école.</p> <p>Je joue dans l'aire de jeux réservée à mon niveau.</p> <p>Je joue à des jeux de groupes et de poursuite dans l'espace de jeu désigné.</p>	<p>L'hiver, je suis prudent dans les montagnes et je joue avec la neige sans la lancer.</p> <p>À la cloche, je cesse immédiatement de jouer puis je me place rapidement et calmement en rang, deux par deux, le long du mur.</p>
<b><u>Dans la cafétéria</u></b>	
<p>J'entre calmement dans la cafétéria.</p> <p>Je reste assis à la place assignée.</p>	<p>Je mange proprement MON dîner (attention aux allergies et à l'hygiène).</p> <p>Je laisse mon espace propre, en quittant au signal, après avoir déposé mes déchets dans la poubelle.</p>
<b><u>Dans l'auditorium</u></b>	
<p>L'auditorium est un lieu d'apprentissage en lien avec notre vocation musicale. Les concerts sont des moments d'écoute, de respect et d'appréciation du travail des autres.</p>	
<p>Alors,</p> <p>Dès l'entrée dans la salle, je demeure calme et je me déplace en marchant.</p> <p>Je demeure en silence tout au long de la représentation.</p>	<p>Je reste assis convenablement, au fond du siège, les pieds par terre.</p> <p>Je manifeste mon appréciation en applaudissant sobrement.</p>
<p>Lors des récréations intérieures :</p> <p>Je reste assis calmement dans la section réservée à mon niveau ou désignée par le surveillant.</p> <p>À la cloche, je me place rapidement en file le long du mur, deux par deux, sans circuler entre les sièges.</p>	

### **\*\*\*Politique vestimentaire**

En lien avec les valeurs de bien-être et d'estime de soi du code de vie, les parents et les élèves doivent faire des choix de vêtements appropriés selon les contextes : en classe, au gymnase, à l'auditorium et dans la cour d'école, où les élèves passent environ 1 h 30 par jour.

Alors,

Je porte des vêtements propres, décents et adaptés au contexte (shorts mi-cuisse, sous-vêtements cachés, chapeaux et casquettes à l'extérieur seulement, souliers plats qui retiennent le talon, etc.).

Je m'habille convenablement selon la température.

Je porte la tenue demandée par les enseignants pour les cours d'éducation physique et les concerts.

### **Banque de mesure de soutien et de conséquences**

L'application de mesures de soutien et de conséquences s'effectue selon l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements. Le protocole du plan de lutte sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

Mesures de soutien	Conséquences
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Avertissement (verbal ou écrit) ;</li><li>➤ Soutien au développement des habiletés sociales ;</li><li>➤ Pratique guidée ;</li><li>➤ Récréations accompagnées ;</li><li>➤ Rappel de la règle avant la tenue d'une activité</li><li>➤ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève ;</li><li>➤ Résolution de conflit supervisée ;</li><li>➤ Rencontres individuelles avec le titulaire ;</li><li>➤ Communication régulière entre l'école et la maison ;</li><li>➤ Rencontre avec l'éducatrice spécialisée ;</li><li>➤ Rencontres individuelles avec la direction de l'école ;</li><li>➤ Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice ;</li><li>➤ Contrat personnalisé avec renforcement positif ;</li><li>➤ Feuille de route ;</li><li>➤ Rencontre de l'élève et de ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école) ;</li><li>➤ Référence aux professionnels concernés/Plan d'intervention.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Geste réparateur ;</li><li>➤ Remboursement ou remplacement de matériel ;</li><li>➤ Réflexion écrite ou illustration ;</li><li>➤ Illustration écrite de la situation (dessin) et explication ;</li><li>➤ Retrait de privilège ;</li><li>➤ Reprise du temps perdu ;</li><li>➤ Excuses verbales ou écrites ;</li><li>➤ Confiscation d'un objet interdit ou dangereux ;</li><li>➤ Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement ;</li><li>➤ Retenue</li><li>➤ Suspension interne ;</li><li>➤ Suspension externe (mesure exceptionnelle) ;</li><li>Etc.</li></ul>

## INFORMATIONS AUX PARENTS

### TRANSPORT SCOLAIRE

Quatre compagnies d'autobus scolaires transportent les élèves de l'école Le Plateau. Ces numéros de téléphone sont à votre disposition seulement pour recevoir de l'information s'il y a un retard important à l'horaire ou si l'enfant a oublié quelque chose dans l'autobus. Pour un changement d'adresse, il faut communiquer avec le secrétariat de l'école.

La Montréalaise :	450 664 - 0449 #1
Transco (LaSalle):	514 363 -4315
Transco (Montréal-Nord) :	514 648 -8625
Transco (Anjou) :	514 352 -2330 #3



Il est primordial d'avoir votre collaboration afin de bien sensibiliser votre enfant quant aux respects des consignes dans l'autobus. Il en va de sa sécurité et de celle de tous les élèves dans le véhicule.

### PRÉSENCE À L'ÉCOLE

*Selon la Loi sur l'instruction publique, la présence des enfants à l'école est obligatoire (article 14).*

Lorsque votre enfant s'absente ou arrive en retard, il manque des explications, des activités pédagogiques, et plus encore. Bref, afin d'éviter les retards scolaires et pour donner les meilleures chances de réussite à votre enfant, nous comptons sur votre collaboration afin que votre enfant arrive à l'heure et soit présent quotidiennement. **Pour toutes ces raisons, il est entendu qu'un élève ayant cumulé de nombreux retards et absences non motivés pourrait voir son admission à l'école remise en question. Les retards et les absences doivent être motivés.** Veuillez noter également que, vu la vocation musicale de l'école, la présence et la participation aux concerts et aux répétitions sont obligatoires, de même que pour les sorties éducatives, pour l'ensemble des disciplines de l'école.

**Absence à un examen :** Veuillez noter qu'un élève absent à un examen peut obtenir la note « 0 », à moins d'un billet médical. Une absence pour un voyage n'est pas considérée comme une motivation et les enseignants ne sont pas tenus de reprendre un examen dans cette situation ni de fournir du travail pour un voyage.

### Bris d'un instrument de musique

Tous les élèves sont responsables de l'instrument de musique qui leur est prêté. En cas de vol ou de bris de cet instrument, par négligence ou par accident, à la maison ou à l'école, le parent est responsable de rembourser les frais inhérents. À noter que la plupart des assurances personnelles couvrent les instruments prêtés par une école. Veuillez vérifier auprès de votre compagnie d'assurances.

## ALLERGIES ALIMENTAIRES

### **Arachides et noix**

Il y a des élèves à l'école qui sont gravement allergiques aux arachides et aux noix. Des réactions dangereuses pour la vie de ces enfants peuvent être déclenchées par contact avec de très petites quantités de ces produits.

À l'école, afin d'éviter tout risque inutile, nous sollicitons votre collaboration en donnant à votre enfant des collations et repas sans noix, sans arachides et sans beurre d'arachides. Attention aussi aux muffins, barres tendres, biscuits, gâteaux, etc. Veuillez bien lire la liste des ingrédients.

### **Engagement au code de vie**

**Avec mes parents, j'ai lu le code de vie de mon école et je m'engage à respecter ces règles durant toute l'année.**

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance du code de vie et j'offre ma collaboration à faire respecter ces règles durant toute l'année.

Signature d'un parent : \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Signature du titulaire : \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_



### **Utilisation du parc, de l'ASCCS et autorisation pour filmer**

#### **Utilisation du parc La Fontaine et du centre communautaire (ASCCS)**

À l'occasion, pour répondre aux objectifs de certains programmes, nous amenons les élèves dans le parc Lafontaine, à la patinoire, de même qu'à la piscine et à la bibliothèque de l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud (ASCCS, située à cinq minutes à pied de l'école). Afin de faciliter l'organisation de ces activités, nous vous demandons de signer l'autorisation ci-dessous.

Voici quelques exemples d'utilisation du parc et de l'ASCCS :

- . Sciences (arbres, insectes, observations) ;
- . Éducation physique (courses, jeux, patin, piscine) ;
- . Activité récompense ;
- . Activité concernant le service de garde ;
- . Bibliothèque et piscine du quartier.

Nous prenons connaissance que notre enfant va participer à l'occasion à de courtes sorties éducatives dans le parc Lafontaine, à l'ASCCS et dans les environs.

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

Signature d'un parent : \_\_\_\_\_

#### **PHOTO - FILM**



J'accorde l'autorisation de photographier, de filmer et de reproduire l'image de mon enfant ainsi que ses travaux (incluant sur le site Internet de l'école et celui de La Fondation Le Plateau), dans le cadre d'activités de groupe vécues pendant les heures de classe, au service de garde ou lors d'événements spéciaux, et autorise l'école et La Fondation à utiliser ces images et

ces travaux dans le cadre de leurs différentes activités de promotion et de levées de fonds. Veuillez noter que les élèves ne seront jamais identifiés personnellement. Mes parents et moi, nous nous engageons à ne pas diffuser sur les réseaux sociaux (Facebook - Twitter, etc.) des images ou des films captés à l'école.

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

Signature d'un parent : \_\_\_\_\_

## **Déclaration québécoise d'engagement contre l'intimidation et la violence**

À l'école, je ne pratique aucune forme d'intimidation ou de discrimination liée au sexe, à la religion, à l'origine ethnique, à l'orientation sexuelle ou à l'expression du genre telle que définie par la Charte des droits et libertés de la personne.

Nous refusons l'intimidation et la violence.

Nous voulons une école où chaque personne est respectée.

Nous exigeons que chacun fournisse sa part d'efforts.

Nous, les jeunes...

Nous, les parents...

Nous, qui travaillons dans les écoles...

- ♥ En adoptant des comportements empreints de respect ;
- ♥ En dénonçant les actes d'intimidation et de violence ;
- ♥ En adhérant aux valeurs de tolérance, d'ouverture aux autres et d'acceptation qui caractérisent la société québécoise ;
- ♥ En mettant en place des solutions pour prévenir l'intimidation et la violence ;

Nous nous engageons à respecter la

*« Déclaration québécoise d'engagement contre l'intimidation »*

Élève : \_\_\_\_\_

Parent : \_\_\_\_\_

<http://moijagis.com/>

- Si vous croyez que votre enfant est victime d'intimidation, n'hésitez pas à communiquer avec nous rapidement.

## La santé à l'école

Le matin, à la maison... l'enfant part du bon pied :

- Il déjeune bien.
- Il met des vêtements adaptés à la température.
- Il lave son visage et ses mains.
- Il brosse ses dents.
- Il se présente à l'école **propre et reposé**.

- \* Pour aider votre enfant à se concentrer et profiter au maximum de sa journée, neuf à onze heures de sommeil lui sont nécessaires.
- \* Jouer dehors et prendre un bon bain favorisent un sommeil réparateur.

**Le matin, si votre enfant présente un des symptômes suivants :**

- ✓ Fièvre
- ✓ Diarrhée
- ✓ Vomissements
- ✓ Maladie contagieuse, etc.

Gardez-le à la maison afin qu'il se repose et ne contamine les autres élèves.  
Consultez un professionnel de la santé au besoin.

**N'oubliez pas d'aviser l'école le plus tôt possible dans le cas de :**

- Coqueluche, diphtérie, érythème infectieux (5e maladie)
- Galle, hépatite, impétigo, méningite, oreillons,
- Pédiculose (poux), rougeole, toxi-infection
- Allergie alimentaire, tuberculose, varicelle (picote).

## Les premiers soins

(accidents, blessures, malaises)

Les premiers soins sont donnés par le personnel scolaire ayant reçu la formation nécessaire.  
Quand il y a des maladies contagieuses à l'école :

- ✓ La direction prévient l'infirmière, qui informe les parents par lettre.
- ✓ L'infirmière communique selon le cas avec les parents des enfants qui ont des maladies contagieuses.
- ✓ L'infirmière peut aussi communiquer avec la Direction de la santé publique au besoin.

Présence de l'infirmière du CSSS à l'école habituellement le vendredi (horaire variable).

Il est possible de la joindre au 596-5950 poste 5896

## Alimentation/boîte à lunch

Considérant que la responsabilité première de l'alimentation appartient aux parents, il leur est demandé, en toute collaboration, de favoriser les aliments figurant dans le Guide alimentaire canadien lorsqu'ils préparent la boîte à lunch de leur enfant.

Pour sa part, le service de garde devient un acteur complémentaire et agit à titre de modèle dans la promotion des saines habitudes de vie. Par exemple, différentes actions peuvent être mises sur pied par le personnel du service de garde afin de permettre aux enfants de développer de saines habitudes alimentaires :

- Organiser différentes activités éducatives en lien avec la saine alimentation au cours de l'année scolaire ;
- Offrir des aliments nutritifs lors des collations ainsi que lors d'activités spéciales ;
- Mettre en place un environnement favorable aux repas en permettant aux élèves, entre autres, de prendre le temps de manger et de respecter leurs signaux de faim et de satiété ;
- Etc.

Pour plus d'information, vous pouvez vous référer à deux sites de la CSDM sur ce sujet :

<http://cybersavoir.csdm.qc.ca/nutrition/>

<http://servicesalimentaires.csdm.qc.ca/repas-apportes-de-la-maison/>

## Horaire des dîners 2021-2022

Comme la cafétéria ne peut contenir tous les élèves de l'école en même temps, la période de dîner est divisée en deux, avec une alternance des niveaux. Veuillez noter que les 2<sup>e</sup> années dînent toujours en premier.

	<b>1<sup>er</sup> dîner</b> <b>12 h 37 à 13 h 14</b>	<b>2<sup>e</sup> dîner</b> <b>13 h 14 à 13 h 37</b>
27 août au 22 octobre	2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup>
25 octobre au 21 janvier	2 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup>
24 janvier au 8 avril	2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup>
11 avril jusqu'à la fin	2 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup>